

Webinaire des Conseils de développement

10 juillet 2020

**Représentativité, diversité : quelle composition pour le
conseil de développement ?**

Ressources utiles à retrouver sur
www.conseils-de-developpement.fr



**4 FICHES PRATIQUES
POUR PRÉPARER LA MISE EN PLACE
ET LE RENOUVELLEMENT DES
CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT**

**Boîte à outils des conseils de
développement**

Vade-mecum

**CONSEILS DE
DÉVELOPPEMENT**

Mettre en œuvre la loi
sur le terrain

Ce que dit la loi



- Une composition plurielle : « *représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs* »
- Respect des principes de parité et d'équilibre des classes d'âge
- La composition est déterminée par délibération du conseil communautaire ou du comité syndical
- Les membres sont bénévoles
- Un·e élu·e communautaire ne peut pas être membre du conseil de développement

Cadre juridique : Article L5211-10-1 du CGCT

- **La parité, est-ce vraiment une obligation ?**

Selon la loi, la composition du conseil de développement (et pas uniquement du bureau) doit être paritaire. L'écart entre le nombre d'hommes et de de femmes ne doit pas être supérieur à 1.

- **Comment « refléter la population du territoire, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge » ?**

Une idée : utiliser les données de l'INSEE (POP1A – population par âge regroupé) pour observer la répartition de la population par âge

- **Un « représentant » d'une organisation, c'est quoi ?**

Une notion qui peut s'interpréter de manière diverse :

- La/le président·e, directeur/trice d'une organisation ? Chef d'entreprise ?
Constat : un manque de disponibilité qui peut fortement limiter l'implication
- **Un « ambassadeur »**
 - Absence de mandat d'une organisation
 - Fait le lien entre le Conseil de développement et son organisation (dans les 2 sens)
 - Apporte son expérience en tant que bénévole, salarié, chef d'entreprise, représentant syndical,...

Exemple 1 : « Le Codev est composé de représentants de la société civile et d'élus communaux. »



51 titulaires et une douzaine de suppléants.

Les membres sont des habitants aux profils variés : agriculteurs, techniciens, paysagiste, commerçants, enseignants, retraités, agents administratifs, responsables associatifs...

Particularités :

- 31% des membres sont des élus communaux.
- Les membres ont été désignés par le Président de la communauté de communes sur proposition des maires.
- Leur mandat est de 6 ans et s'achève à l'issue du prochain renouvellement des conseillers municipaux, au plus tard au 31 décembre suivant les élections.
- La répartition des sièges est proportionnelle à la population communale
- La composition est paritaire

Exemple 2 : « Un rassemblement d'intelligence collective où s'exprime l'échange de points de vue ».



80 membres : habitants investis dans la vie locale, entrepreneurs, syndicalistes, acteurs de la société civile

Particularités :

- Aucun élu n'y figure pour préserver son indépendance.
- La participation au Conseil de développement est un acte volontaire, sans qu'il y ait un mandat exprimé par une organisation ou une institution
- L'instance se recompose tous les 3 ans.
- Les membres qui souhaitent quitter l'instance sont invités à rejoindre le Conseil de développement élargi en qualité de membres associés.
- Un suivi et des statistiques : âge, sexe, rayonnement géographique, centres d'intérêts, motivations,...

En pratique

Exemple 3 : « Nous privilégions une diversité d'expérience plutôt qu'une représentativité parfaite. »



160 membres choisis par le bureau en fonction de leur motivation

- 40 membres proposés par les organismes liés à l'activité économique
- 40 membres proposés par les organismes socioculturels et éducatifs
- 80 citoyens volontaires sélectionnés en réponse à un appel à candidature.

Particularités :

- Mandat de 4 ans renouvelable une fois, un renouvellement partiel tous les 2 ans.
- Le bureau et l'équipe technique reçoivent les candidats pour donner des informations sur le fonctionnement, les missions du Codev et identifier leurs motivations (entretiens collectifs). La liste des personnes sélectionnées est transmise à la métropole pour validation.

En pratique

Exemple 4 : un « Espace Citoyen »



L'Espace citoyen est composé d'une assemblée plénière d'une centaine de membres, de groupes de travail et d'un bureau de 8 membres

Particularités :

- Une diversité des genres, des âges, des statuts et des lieux de vie
- 4 typologies d'acteurs : citoyens volontaires et personnes qualifiées, acteurs associatifs, acteurs institutionnels, acteurs économiques et professionnels
- Parmi les points de progrès identifiés : une représentation à équilibrer (genres, territoires, âges)

En pratique



Exemple 5 : « une association de citoyens pour construire un futur désirable, solidaire et durable »



Le Codev est une émanation de la société civile dans sa diversité : citoyens, associations et entreprises du territoire. L'adhésion est ouverte à toutes et tous, et gratuite.

Particularités :

- Une forme associative
- Adhésion à titre personnel (collège citoyenneté) ou en tant que personne morale (monde associatif, monde économique, socioprofessionnels)
- Un travail sur la raison d'être, les valeurs portées, la communication pour donner envie de rejoindre le Codev

Exemple 6 : « Nous privilégions la représentativité. Le CdD se veut exemplaire, veille au respect de la parité comme à celui d'un équilibre social, générationnel et géographique. »



105 membres permanents nommés pour 3 ans + 1 Forum avec des personnes ressources

Composition de l'assemblée permanente :

- Les 28 communes de la métropole désignent chacune 2 membres :
 - 28 personnes désignées au titre de leur engagement
 - 28 personnes tirées au sort sur liste électorale
- 49 membres désignés par la métropole au titre de leur engagement

Particularités :

- Un travail sur le terrain pour repérer des personnes engagées à titre individuel ou collectif dans la citoyenneté (enseignants, travailleurs sociaux, journalistes, blogueurs, magistrats,...)
- Un fort engagement pour construire un équilibre social, générationnel, géographique et pour la parité
- Une limitation des mandats dans le temps

www.conseils-de-developpement.fr



[@CoordNatCD](https://twitter.com/CoordNatCD)



[CoordNatCD](https://www.facebook.com/CoordNatCD)